



## AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné qu'à la séance ordinaire du conseil du 3 octobre 2017, à 20 h, à la salle Simon Lacoste de l'hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. 290, rue des Érables

Lots : 199-37 et 200-21 (parcelle 1)  
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie  
Circonscription foncière de Verchères

Objets :

- 1) permettre une largeur de terrain de 15,24 m, alors que la largeur minimale prescrite est de 25 m (largeur insuffisante de 12,76 m);
- 2) permettre une superficie de terrain de 400 m<sup>2</sup>, alors que la superficie minimale prescrite est de 616 m<sup>2</sup> (superficie de terrain insuffisante de 216 m<sup>2</sup>).

2. 290, rue des Érables

Lots : 199-37 et 200-21 (parcelle 2)  
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie  
Circonscription foncière de Verchères

Objets :

- 1) permettre une largeur de terrain de 15,24 m, alors que la largeur minimale prescrite est de 25 m (largeur insuffisante de 12,76 m);
- 2) permettre une superficie de terrain de 400 m<sup>2</sup>, alors que la superficie minimale prescrite est de 616 m<sup>2</sup> (superficie de terrain insuffisante de 216 m<sup>2</sup>).

3. 295, rue David Sud

Lot : 209-159  
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie  
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- permettre l'aménagement d'un deuxième accès vers le garage attaché, alors que le nombre maximal permis, pour un terrain de moins de 25,0 m de façade, est de 1 (nombre excédentaire de 1).

4. 539, rue Auger

Lot : 358-43  
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie  
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- permettre un empiètement du stationnement de 3,87 m dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l'empiètement maximal prescrit est de 2,00 m pour une propriété comportant un accès (empiètement excédentaire de 1,87 m).

5. 257, rue Dominique

Lot : 199-97

Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie

Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- permettre un empiètement du stationnement de 4,80 m dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l'empiètement maximal prescrit est de 2,00 m pour une propriété comportant un accès (empiètement excédentaire de 2,80 m).

6. 122, rue du Bromélia

Lot : 217-477

Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie

Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- régulariser la superficie de la remise en cour arrière qui est de 19 m<sup>2</sup>, alors que la superficie maximale prescrite est de 18,5 m<sup>2</sup> (superficie excédentaire de 0,5 m<sup>2</sup>).

7. 873, rue Rachel

Lot : 199-256

Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie

Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- permettre une largeur de terrain de 13,40 m, alors que la largeur minimale prescrite est de 15 m (largeur insuffisante de 1,60 m).

8. 873, rue Rachel

Lot : 199-256

Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie

Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- permettre un empiètement du stationnement de 5,40 m dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l'empiètement maximal prescrit est de 2,00 m pour une propriété comportant un accès (empiètement excédentaire de 3,40 m).

9. Rue Principale

Lot : 5 132 937 (parcelle 1)

Cadastre du Québec

Objets :

- 1) permettre une largeur de terrain de 22,86 m, alors que la largeur minimale prescrite est de 25 m (largeur insuffisante de 2,14 m);
- 2) permettre une superficie de terrain de 696,60 m<sup>2</sup>, alors que la superficie minimale prescrite est de 1 500 m<sup>2</sup> (superficie de terrain insuffisante de 803,40 m<sup>2</sup>).

10. Rue Principale

Lots : 5 132 937 et 5 132 920 (parcelle 2)

Cadastre du Québec

Objets :

- 1) permettre une largeur de terrain de 22,87 m, alors que la largeur minimale prescrite est de 25 m (largeur insuffisante de 2,13 m);
- 2) permettre une superficie de terrain de 696,80 m<sup>2</sup>, alors que la superficie minimale prescrite est de 1 500 m<sup>2</sup> (superficie de terrain insuffisante de 803,20 m<sup>2</sup>).


11.879, rue Rachel  
Lot : 199-268  
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie  
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- permettre l'implantation d'une remise à 1,98 m, alors que la distance minimale requise entre un bâtiment principal et une remise est de 3 m (distance insuffisante de 1,02 m).

Avis est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes au cours de cette séance.

**Donné à Saint-Amable** le 15 septembre 2017.



Geneviève Lauzière, L.L. B.  
Greffière et sec.-trés. adj.